



Gros soucis avec ma maison en limite séparative

Par **cerise31_old**, le **23/09/2007** à **20:09**

Bonjour,

Je suis depuis 2 mois propriétaire d'une maison construite en limite séparative, et par conséquent mon pignon ne m'est accessible que par le jardin de mon voisin. voici donc le problème : en arrivant dans la maison, nous avons constaté qu'un endroit du mur de ce même pignon était humide. La maison est en pierres et le mur est assez dégradé, en plus il est enterré d'environ un mètre par rapport au niveau du jardin de mon voisin. Au départ, ayant l'intention d'apposer un drain le long de notre pignon, nous sommes allés voir notre voisin pour en discuter. Ce dernier est opposé à toute intervention sur son terrain. Nous n'avons cependant aucun moyen de faire autrement. Depuis, les relations sont mauvaises, ce même voisin refusant jusqu'à dialoguer avec nous. Entre temps, nous avons mis une échelle sur notre mur de jardin pour "regarder" l'état de notre pignon et nous constaté qu'à l'endroit précis où nous avons de l'humidité, notre voisin y fait son compost dans un bac posé contre notre mur et ce sans paroi pour le protéger. Nous pensons donc que ce compost est en partie responsable de cette humidité. D'autre part, ce (cher) voisin se permet d'entreposer pas mal de bric à brac contre notre pignon allant jusqu'à occulter une "fenêtre" constitué de pavés de verre (ce qui fait que dans notre cellier nous avons des planches derrière cette vue). Ma question est donc la suivante : nous souhaitons que ce monsieur enlève de notre pignon tout son fourbis et qu'il dispose son compost ailleurs. Les relations étant gelées, nous ne savons comment nous prendre. Le conciliateur de la mairie a bien tenté de rouvrir le dialogue mais ce voisin en veut rien entendre. En bref, est-il contraint de débarasser notre mur de ce qu'il y a entreposé (compost compris)? Pouvons nous demander de vérifier (en nous rendant chez lui) l'état de notre mur? Comment l'obliger à le faire, quelle est la voie légale? Enfin, si par la suite, nous voulons effectuer les travaux (drain) ce voisin est-il obligé de nous laisser intervenir sur son terrain?

J'allais oublier :un appenti chancelant prend appui sur notre mur. S'agissant je suppose d'une construction très ancienne, pouvons nous demander son enlèvement?

Ne sachant plus quoi faire, je vous remercie de l'attention et des conseils que vous voudrez bien me prodiguer,

Cordialement